

Comité de Pilotage - Lundi 20 novembre 2017 à Corveissiat

Relevé de décisions

PRÉSENTS :

STRUCTURE	NOM	QUALITE
ADABIO	GAILLARD Laurence	Animatrice
AGEK	FEVRE Christian	Bénévole
Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse	CRISTIN Yves	Conseiller délégué Développement Durable Environnement
Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse	CROPPI Laurence	Directrice Environnement
Bourg-en-Bresse Destination	DUBIEL Eric	Président Délégué
CA 01	JULLIAN-BINARD Laurent	Responsable Equipe Développement Territorial
CD01	VENOT Claire	Chargée de mission
CEN-RA	TRENTIN Corine	Chargée de mission
Comité Dépmt. Spéléologie 01	NOBLE Julie	Présidente
Commune de Bohas-Meyriat-Rignat	LUEZ Jean-Luc	Maire
Commune de Cize	DESBOIS Luc	Maire
Commune de Corveissiat	MORELLET Brigitte	Maire
Commune de Drom	BROCHIER Daniel	Elu / Président du COPIL natura 2000
Commune de Drom	GUILLEMOT Yves	Maire
Commune de Grand Coirent	CHARLES Bernard	Maire
Commune de Journans / SIVU BV Reyssouze	SEYZERAT Gérard	Maire / Membre du bureau
Commune de Matafelon-Granges	CAILLE Jocelyne	1er Adjointe
Commune de Neuville-sur-Ain	SICARD Alain	Adjoint
Commune de Nivigne-et-Suran	MEDINA Catherine	Conseillère municipale
Commune de Nivigne-et-Suran / SMISA	PRIN Bernard	Maire / Président
Commune de Ramasse	PORRIN Michel	Maire
Commune de Revonnas	MATHIEUX Jean	Conseiller municipal
Commune de Saint Martin du Mont	CORRETEL Jacques	1er adjoint délégué
Commune de Val Revermont	WIEL Monique	Maire
Commune de Verjon	MULLER Odile	1er adjointe
DDT Ain	DURAND-BOURLIER Muriel	Chargée de mission
DDT Ain	ROYER Jean	Chef de service
Dir. Depmt. Cohésion Sociale de l'Ain	PALAZZOLO Christophe	Prof de sport et Référent sport nature

DREAL AURA	CHATELAIN Marc	Pôle préservation des milieux et des espèces
Fédé. Dépmt. Chasse 01	MANOS Cyril	Technicien
FRAPNA Ain	DAUJAT Baptiste	Président
MARECHAL David	SEMA	Elu
RNN / LPO	LETSCHER Robin	Conservateur de la RNN / Chargé de mission
SIVU Basse Vallée Ain	CLEMENT Gérard	Vice-Président
SMISA	FROGER Chloé	Chargée de mission (et ex-stagiaire Etude Paysage)
SMISA	LAFLEUR Alexandre	Directeur
SMISA	TEYSSIER Alicia	Animatrice Natura 2000
Syndicat des forestiers privés de l'Ain	ALLARD-LATOURE Pierre	Administrateur

EXCUSÉS :

NOM	STRUCTURE	QUALITE
HYVERNAT Emmanuel	AGEK	Coordinateur de projets
VERMEIL Philippe	AGEK	Président
JOCTEUR Lorène	CAUE Ain	Paysagiste
DEGUERRY Jean	CC Haut Bugéy	Président
	CC Petite Montagne	
GUYADER Jean-Louis	CC Plaine de l'Ain	Président
CHAPUIS Alain	CD01	Conseiller Départemental
COURTOIS Franck	CD01	Directeur de l'Environnement
FLOCHON Jean-Yves	CD01	Conseiller Départemental
FUNAZZI Christine	CD01	Chargée de mission
TABOURET Martine	CD01	Conseillère Départementale
MORNAY Mireille	Commune de Courmangoux	Maire
	Commune de Salavre / Synd. Eaux Bresse Revermont	
POUPON Gérard		Maire / Président
RENARD Nicolas	Commune de Simandre-sur-Suran	Maire
BALLAND Gérard	Commune de Villereversure	Maire
DESBOIS Marc	Commune d'Hautecourt-Romanèche	Conseiller municipal
JABOUILLE Véronique	CRPF AURA	
BOUDIGNON Ludivine	DREAL AURA	Service Eau Hydroélectricité Nature
MARSY Sylvain	DREAL AURA	Chef de projet Réseau Natura
GAVAND Daniel	Fédé. Dépmt. Chasse 01	Elu
LEGOUGE Arnaud	ONCFS	Chef de service
PIROUX Noël	SIEA Sevron/Solnan	Président
CLAIR Nicolas	SMISA	Elu - Commission natura 2000

1 - Approbation du compte-rendu du Comité de Pilotage du 20 novembre 2016

Le Comité de Pilotage approuve à l'unanimité le compte-rendu du précédent COPIL.

2- Validation du budget prévisionnel 2018

La demande de subvention pour l'année 2018 a été déposée par le SMISA le 7/11/2017 auprès de la DDT, service instructeur (validation avant le 31/12/2017).

Le Comité de pilotage approuve à l'unanimité le budget prévisionnel de l'animation Natura 2000 pour l'année 2018.

DEPENSES PREVISIONNELLES SMISA NATURA 2000 - Année 2018

	Montant HT	TVA	Part Etat	Part FEADER
Prestations de Service - frais de sous-traitance	6 217.00	0.00	3 108.50	3 108.50
Animations scolaires Pelouses sèches (3 écoles)	2 700.00	0.00	1350.00	1350.00
Animations Nature Grand Public (1/2 journée)	300.00	0.00	150.00	150.00
Animation scolaire jeu de la biodiversité (4 écoles)	1 000.00	0.00	500.00	500.00
Comptage hivernal Chauves souris Courtouphle et Corveissiat	1 267.00	0.00	633.50	633.50
Assistance technique comptage hivernal Chauves souris Courtouphle	650.00	0.00	325.00	325.00
Formation AFB	300.00	0.00	150.00	150.00
Dépenses de rémunération	17 421.24 €		8710.62	8710.62
1/2 temps : salaire brut + charges patronales (d'après salaire octobre 2017)	17 421.24	0.00	8710.62	8710.62
Frais de déplacement, d'hébergement et de restauration	121.00 €		60.50	60.50
Frais de repas (15.25 € unité)	61.00	0.00	30.50	30.50
Frais d'hébergement (60 € nuitée)	60.00	0.00	30.00	30.00
TOTAL DEPENSES PREVISIONNELLES	23 759.24 €	0.00 €	11879.62	11879.62

3 – Révision du DOCOB

Ce document dresse un état des lieux écologiques et socio-économique du site, définit les enjeux et objectifs et propose les actions à mettre en œuvre. Le DOCOB du site Revermont et gorges de l'Ain a été validé en 2004.

Le Comité de Pilotage valide la proposition de réviser le Document d'Objectifs (DOCOB).

4 – Prolongation du portage du SMISA jusqu'au 31/12/2017

Lors du COPIL du 20-11-2016, le SMISA avait été tacitement reconduit comme structure porteuse pour une durée d'un an. Pour des raisons administratives et budgétaires, il est proposé de prolonger la durée de ce portage pour boucler l'année 2017 en cours jusqu'à la dissolution du SMISA le 31/12/2017.

Le COPIL approuve la prolongation du SMISA en tant que structure porteuse jusqu'au 31/12/2017.

5- Désignation d'une nouvelle structure porteuse dès le 01/01/2018

Le SMISA sera dissout au 31/12/2017. Une nouvelle structure porteuse de Natura 2000 doit donc être désignée. Les rôles de la structure porteuse sont rappelés :

- A pour mission la coordination et l'animation des travaux du COPIL
- Peut engager des études externes nécessaires pour l'actualisation du DOCOB (cahier des charges, contrat d'étude, encadrement des prestataires)
- Assure le secrétariat du COPIL (préparation des ODJ, CR)
- Contribue à l'actualisation du DOCOB
- Prépare avec les services de l'Etat les conventions financières de partenariat. Une convention cadre d'une durée de 3 ans est signée avec l'Etat.
- Anime la mise en œuvre du DOCOB (contrat de gestion, charte Natura 2000, MAET, intégration du site dans les politiques d'aménagement du territoire)
- Assure l'information et la sensibilisation (possibilité de rétablir la vérité sur ce qu'est Natura 2000 et de faire prendre conscience de la nature constructive et contractuelle de la démarche)
- Participe au travail pour les évaluations d'incidence : elle transmet les informations nécessaires aux porteurs de projet et donne des avis sur les EI.

Toute collectivité territoriale concernée par le site peut se porter candidate.

La Communauté d'Agglomération du Grand Bassin de Bourg-en-Bresse, en la personne d'Yves CRISTIN, a présenté sa candidature.

Après un vote à main levée, **le COPIL désigne la Communauté d'Agglomération du Grand Bassin de Bourg-en-Bresse comme structure porteuse de Natura 2000 à compter du 01/01/2018 pour une durée de 3 ans.**

6- Désignation du Président de COPIL

Le mandat du président actuel se termine cette année, il convient de procéder à la désignation du président pour les trois années à venir. Ses rôles sont rappelés :

- Conduit l'élaboration, l'adoption, le suivi de la mise en œuvre, l'actualisation du DOCOB par le COPIL. Il fait des propositions d'actions et de priorité d'actions, d'évolution du DOCOB, d'études et de suivis (milieux et espèces) au COPIL
- Propose au COPIL toutes les modalités d'organisation et de fonctionnement propres à permettre ces missions

- Veille au maintien des équilibres entre les collègues (temps de parole, prise en compte des propositions)
- Veille au respect de l'objectif de meilleure gestion écologique possible du site
- Convoque, préside toutes les réunions du COPIL et signe les invitations, CR,...

Tout élu du territoire peut se porter candidat.

Mme Brigitte MORELLET, maire de Corveissiat et déléguée à CA3B, présente sa candidature.

M. BROCHIER Daniel, élu de Drom, président de COPIL depuis 2008, présente sa candidature.

Un vote à bulletin secret est proposé. M. BROCHIER désigne 3 assesseurs : Mme CROPPI Laurence (CA3B), Mme DURAND-BOURLIER Muriel (DDT) et M. LAFLEUR Alexandre (SMISA).

Les élus des communes et intercommunalités sont invités à s'exprimer.

Deux procurations ont été déposées :

- M. BALLAND Gérard (maire de Villereversure) a désigné M. PORRIN Michel (maire de Ramasse).
- M. POUPON Gérard (maire de Salavre) a désigné MULLER Odile (représentante de la mairie de Verjon).

Premier tour :

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de voix exprimées : 20

Nombre de voix pour Mme Brigitte MORELLET : 9 voix

Nombre de voix pour M. BROCHIER Daniel : 9 voix

Nombre de bulletins blancs : 2

Les deux candidats ayant un reçu un nombre égal de suffrage, un deuxième tour est effectué.

Deuxième tour :

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de voix exprimées : 20

Nombre de voix pour Mme Brigitte MORELLET : 11 voix

Nombre de voix pour M. BROCHIER Daniel : 9 voix

Nombre de bulletins blancs : 0

Le COPIL désigne Mme Brigitte MORELLET comme présidente du COPIL de Natura 2000 à compter du 20/11/2017 pour une durée de 3 ans.

L'ordre du jour ayant été traité et les échanges étant terminés, la séance est levée.

Le Président du COPIL
Daniel BROCHIER



La Présidente de COPIL
Brigitte MORELLET

